

---

Treizième Edition

**AFRIKA**  
**festival  
de cine  
africano**

Du 26 Mai au 4 Juin 2016

---

# RÈGLEMENTS

## **1. LIEU ET DATE**

Le Festival de Cinéma Africain de Tarifa/Tanger FCAT ([www.fcat.es](http://www.fcat.es)) est un festival de cinéma indépendant à caractère compétitif. La 13<sup>ème</sup> édition du FCAT, qui aura lieu à Tarifa et Tanger du **26 mai au 4 juin 2016**, est organisée par l'Association à but non lucratif « **Al Tarab** ».

## **2. OBJECTIFS**

Le FCAT concentre ses efforts sur la **promotion et la diffusion** des cinématographies du continent africain en Espagne et en Amérique Latine avec l'intention favoriser ainsi une meilleure compréhension entre les peuples et apporter une contribution positive au développement de la culture et de l'industrie cinématographique africaine, en offrant un espace de rencontres aux professionnels de l'industrie audiovisuelle et en développant la distribution de ses œuvres sur tout le territoire Espagnol.

## **3. SELECTIONS, JURYS ET PRIX**

### **SÉLECTIONS EN COMPÉTITION**

- **Hypermétropie**: longs métrages de fiction et documentaires
- **En bref...** : courts-métrages de fiction et documentaires

Hormis les sections compétitives, le FCAT propose également une série de sections hors compétition, monographies ou rétrospectives, incluant entre autres les sections fixes **AfroScope** (une sélection panoramique de films africains ou internationaux sur les réalités contemporaines de l'Afrique), **L'Afrique en Rythme** (une sélection de films sur la danse et/ou la musique africaine) ou la section spéciale de cette année **Tanger, la perle du Nord** (une sélection de films sur la ville du nord Maroc).

### **Jurys**

La direction du Festival nommera les membres du **jury officiel**, composé de **5 membres**, jugera les productions qui concourront dans la section 'Hypermétropies'. Un jury jeune déterminera le palmarès de la section 'En bref... '.

Chacun des jurys devra réunir et accepter les conditions suivantes:

- Aucun membre du jury **ne pourra avoir un intérêt ou un lien quelconque avec la production et/ou l'exploitation** des films présentés en compétition, ou avec le sponsor du prix.
- Les délibérations des Jurys seront **secrètes**, et les décisions seront prises à la **majorité simple**. La direction du Festival pourra assister aux délibérations sans que cela ne lui accorde aucun droit de vote.
- Les membres des Jurys s'engagent fermement à **ne pas exprimer publiquement** leurs opinions sur les films soumis à considération, avant la proclamation officielle du palmarès.
- Les décisions des Jurys seront **sans appel**.

### **Prix**

**Le montant des prix sera communiqué avant le 31 mars 2016.**

Le jury officiel concèdera les Prix suivants:

- Meilleur long-métrage de fiction
- Meilleur long-métrage documentaire
- Spécial du jury
- Meilleur acteur
- Meilleur actrice

Le jury jeune votera le prix suivant:

- Meilleur court-métrage

Les longs-métrages de la section 'Hypermétropies' concourront également pour le **Prix Spécial du Public** et le **prix du Dialogue interculturel**.

**Les prix ne pourront pas rester vacants ni être décernés ex-æquo.**

**Tous les prix seront sujets aux rétentions selon la loi en vigueur.**

**Les sommes allouées seront versées aux vainqueurs dans un délai maximum de 90 jours après son obtention.**

**Les producteurs/distributeurs des films qui auront reçu un prix s'engagent à le mentionner dans tout le matériel de publicité et de presse, en respectant le texte exact de la décision des Jurys et en utilisant le logotype du Festival.**

Ce logotype sera disponible sur le site web du festival ou en contactant les bureaux du festival.

#### **4. SÉLECTION ET CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Un Comité de sélection se chargera de choisir les productions qui participeront aux sélections en compétition et hors compétition.

Les décisions du Comité seront sans appel. Une fois terminée l'inscription d'un film, celui-ci ne pourra être retiré de la programmation.

**Pour être admis dans les sections en compétition, les films doivent répondre à tous les critères suivants:**

- Être réalisé par un(e)cinéaste originaire du continent africain
- Avoir été produit après le 1<sup>er</sup> janvier 2014
- Traiter d'un sujet relatif aux réalités et les cultures du continent africain

**Les films sélectionnés en compétition ne recevront aucune compensation financière pour la location de la copie de projection dans le cadre exclusif du festival.**

**Pourra être admis dans les sections parallèles:**

- Tout film dont la thématique concernera le continent africain, qu'il soit produit en ou hors d'Afrique et réalisé par un cinéaste africain ou non. Il n'y aura pas de date limite de production.

Les films sélectionnés hors compétition recevront une compensation financière pour la location de la copie et sa projection exclusive dans le cadre du festival ; **longs métrages : 150 €, documentaires : 120 € et courts métrages: 90 €, courts métrages d'animation : de 20 à 50 €.**

Chaque réalisateur ou producteur pourra présenter le nombre de films qu'il souhaite.

#### **5. INSCRIPTION ET DATE LIMITE POUR LA SELECTION**

Les films destinés au visionnage du Comité de sélection devront être remis avant le **31 mars 2016**.

L'inscription se fera par l'envoi électronique à l'adresse [marionb@fcad.es](mailto:marionb@fcad.es) de :

- **Un lien vimeo/dailymotion ou autres** du film
- Liste de dialogues en espagnol, français ou anglais
- Press-book
- Photographies du film et du réalisateur
- **Fiche d'Inscription dûment remplie et signée**

Au cas où le film ne serait pas disponible on-line, sera admis l'envoi d'une copie en format DVD par courrier postal au siège du festival :

**FESTIVAL DE CINE AFRICANO – FCAT**

**A/a Marion Berger**

c/o Cicus

calle Madre de Dios, 1

41004 - Sevilla

ESPAÑA

Le Festival reconnaîtra le signataire de la fiche d'inscription comme interlocuteur pour négocier tous les aspects liés à la participation du film et comme unique responsable face aux autres entreprises ou personnes ayant pu participer à la production du film. Sauf en cas d'accord contraire, le Festival ne renverra pas les DVD de visionnement pour la sélection.

**Seront privilégiés les films qui n'auront jamais été projetés publiquement sur le territoire Espagnol avant leur présentation au Festival.**

**6. FORMAT, TRANSPORT ET DATE LIMITE D'ENVOI DES FILMS SELECTIONNÉS**

**Matériel à remettre:**

- **Version originale sans sous-titres** sur fichiers **HD prores** ou **HD h264** ou **HD XDCAM** à **envoyer sur un disque dur** ou **on-line**

À défaut:

- **Version originale sans sous-titres** sur copie **HDCam, Betacam Digital, Bluray o DVCAM** en **versión original sin subtítulos**

Devront être également envoyées:

- **Listes de dialogues** en français, anglais ou espagnol
- **Affiche du film**

Tous les films sélectionnés pour leur programmation dans le festival seront projetés en version original sous-titrée en espagnol. Dans ce sens, le FCAT se réserve le droit de sous-titrer les films sélectionnés en espagnol (à partir du matériel remis par les responsables des films), assumant les coûts générés pour cette fin. Le FCAT sera ainsi le titulaire exclusif de tous les droits émanant des dits sous-titres, ainsi que l'unique propriétaire du matériel sur lequel seront incorporés ces sous-titres.

**Les participants auront accès à ces versions sous-titrées créées par le FCAT selon les conditions accordées par les parties.**

**Une fois réalisées les copies sous-titrées en espagnol, le matériel original sera renvoyé à tous les responsables des films.**

**Date et transport:**

Les frais de transport des copies seront pris en charge par le participant jusqu'à son arrivée aux bureaux du Festival, ou à l'Agent de douane. Les copies devront être envoyées au laboratoire du festival, dont l'adresse est la suivante:

**Laboratorio del Festival de Cine Africano – FCAT**

**a/a Toño Martinez**

C/ Avena, N°4 Local 7

28026 Madrid

Tel +34 615 86 72 71

Tout le matériel requis devra être envoyé au siège du festival avant le **30 avril 2016**.

Le Festival de Cinéma Africain de Tarifa-Tanger assumera les frais de renvoi des copies originales des films sélectionnés aussi bien en compétition que hors compétition. Ces copies seront renvoyées, sauf en cas d'accord contraire, après le déroulement du festival.

Contact: [marionb@fcat.es](mailto:marionb@fcat.es)

### **7. MATÉRIEL DE PUBLICITÉ**

Les participants autorisent l'usage d'extraits des films pour leur diffusion dans les médias de communication. De même, des photographies des films et des réalisateurs pourront être utilisées par la presse écrite et autres médias de communication, ainsi que pour l'élaboration du catalogue du festival.

Autorisation : Nom, Prénom et Signature

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Signature</b>

### **8. ASSURANCE**

L'organisation du Festival prendra en charge l'assurance des copies depuis le moment de leur arrivée dans l'enceinte du Festival ou au transitaire de douane et jusqu'au moment de leur sortie de l'enceinte du festival et remise au transporteur.

La responsabilité du Festival ne sera pas supérieure au coût de tirage d'une nouvelle copie, selon les tarifs en vigueur dans les laboratoires du tirage d'une copie standard.

Le délai maximum pour effectuer tout type de réclamation sur une copie sera d'**un mois** à partir de la date de retour de la copie.

### **9. DROITS DE DIFFUSION**

La participation au FCAT donne le droit à ce dernier à diffuser les films sélectionnés, les participants cédant ainsi les droits de communication publique de leurs films pour leur diffusion sans limite de nombre de projections durant le déroulement du Festival.

### **10. ARCHIVES FILMIQUES**

En acceptant la participation de leurs films au festival, les responsables des films cèderont la possession matérielle des copies sous-titrées en espagnol, sans que cela n'implique aucune cession des droits des films concernés. Une fois le festival terminé, ces copies seront intégrées dans les archives du FCAT et ne pourront être projetées publiquement sans l'autorisation préalable de leurs auteurs. Le FCAT sera en revanche le titulaire exclusif de tous les droits émanant des sous-titres et l'unique propriétaire du matériel sous-titré en espagnol.

## **11. CINENÓMADA**

Cinenómada est un projet né de la nécessité de faire connaître au plus grand nombre possible de spectateurs hispanophones la production filmique du continent africain.

Cinenómada consiste en **l'organisation dans des espaces culturels à but non lucratif de cycles de cinéma africain**. Ces projections se font avec les copies sous-titrées en espagnol élaborées par le FCAT. Dans ce sens et uniquement à cette fin, les participants autorisent le festival à diffuser de ces versions dans le cadre du projet Cinenómada. **Les projections organisées dans ce cadre seront rémunérées selon les tarifs suivants :**

**LONGS-METRAGES DE FICTION: 150 € / projection**

**DOCUMENTAIRES: 120 € / projection**

**COURTS-METRAGES: 90 € / projection**

**COURTS-METRAGES D'ANIMATION: de 20 a 50€ / projection**

## **12. ACCORD ET SIGNATURE**

Dans le cas de divergences sur l'interprétation de ce règlement sera appliqué le texte légal en espagnol. La participation au FCAT implique l'acceptation de ce présent règlement. En cas de conflit, la direction du FCAT conservera sa souveraineté, et se référera aux articles du règlement de la FIAPF concernant les manifestations de cinéma international.

La sélection d'un film ou son envoi au Festival de Cinéma Africain de Tarifa – Tanger implique l'acceptation de tous les paragraphes de ces présents Règlements.

PRÉNOM:

NOM:

Nº PASSEPORT :

FONCTION:

DATE:

SIGNATURE :